



Bienséances et préséances

« Il n'est pas question que je laisse la parole à cet hurluberlu, qui se paie ma tête depuis des années et n'attend qu'une chose, prendre ma place, au seul prétexte qu'il est déjà député, et moi, pas encore ! Quant à être trois pas derrière le président du conseil général, pas question non plus. Ce type fait tout avec son équipe pour retoquer ou ensevelir les dossiers de la ville depuis que nous avons gagné les municipales, il n'y a aucune raison pour que je lui marque une quelconque déférence. »

Rouge de colère, Louis Lellu, maire de Beaucoin-Laville, ponctue son monologue de coups de poing sur le bureau, face à une Francine Gala, confuse et bredouillante. Pourtant, la directrice du service fêtes et cérémonies, à ce titre grande ordonnatrice des réceptions solennelles, essaie de tenir tête au premier élu, puisant dans les règles protocolaires le courage de le contrer :

– « Mais, monsieur le Maire, le général de Gaulle l'a lui-même déclaré : "le protocole, c'est l'expression de l'ordre de la République". Vous ne pouvez y déroger sans porter atteinte à votre fonction et à ce que vous représentez... »

– « Parce que vous voudriez peut-être aussi qu'en 2002 j'arbore encore mon habit bleu avec sa branche d'olivier au collet et que j'applique à la

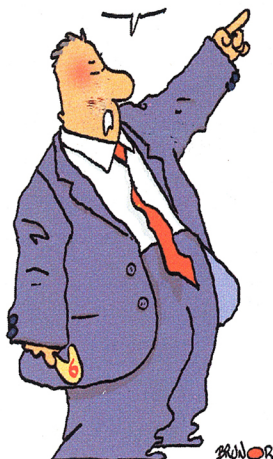
lettre le best-seller de la baronne de Rothschild, "Le bonheur de séduire, l'art de réussir" ? », rugit Louis Lellu, entre sarcasme et courroux. « Déjà que les jeunes trouvent la politique ringarde et nous confondent avec les guignols de l'info... Peut-être que si nous étions justement un peu moins guindés dans l'exercice de nos fonctions, l'image générale du politique s'en trouverait redorée. »

– « Quoi qu'il en soit, monsieur, il est impossible d'ignorer les règles de préséance sans déclencher une révolution locale. Et les textes du décret sont clairs : en tant que maire de la commune au sein de laquelle se déroule la cérémonie, vous n'êtes qu'au sixième rang derrière le pré-

fet, les députés, les sénateurs et les présidents des conseils régional et général. Aussi, pardonnez-moi d'être aussi directe, mais vouloir bouleverser cet ordre établi reviendrait surtout à vous faire passer pour un malotru »

– « Clair ? Un texte déjà modifié quatre fois en dix ans ? Pffft... En tout cas, une chose est certaine, je ne les veux pas à mes côtés lors du banquet. Alors, cherchez des invités-tampons à glisser entre nous car je souhaite un dîner harmonieux, pas une guerre de tranchée entre convives à couteaux tirés. Cela me rappellerait trop mon réveillon de Noël en famille ! »

JE NE SUIS PAS
UN NUMÉRO !!



MAIS...? LE PROTOCOLE !



Décryptage

● Par Nathalie Loux, dirigeante chez Synergie Communication.

+ Depuis des siècles, le protocole permet de faire cohabiter des personnes de cultures et d'horizons différents, et de concilier des intérêts divergents. Régi par le décret du 13 septembre 1989 relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires, le protocole français a été modifié quatre fois. Il possède à la fois l'intelligence et la subtilité nécessaires pour s'adapter au monde contemporain, redéfinissant la civilité comme une science qui enseigne ce que nous avons à faire et à dire, dans le respect d'autrui.

– Aussi, il est, en la matière, des règles impératives auxquelles déroger dans l'organisation des cérémonies publiques – arti-

cles 2 et 3 du décret de 1989 – revient à méconnaître les règles de la bienséance. Il en va de sa propre réputation, comme de celle de la fonction représentée.

+ Ainsi, dans l'ordonnancement des discours, l'article 19 du décret de 1989 précise que « les cérémonies publiques ne commentent que lorsque l'autorité qui occupe le premier rang dans l'ordre des préséances à rejoint sa place. Cette autorité arrive la dernière et se retire la première. Lorsque la cérémonie comporte des allocutions, celles-ci sont prononcées dans l'ordre inverse des préséances ». Et l'ordre de ces dernières est clairement défini, rang par rang.

+ De nos jours, les manifestations publiques se veulent respectueuses du protocole tout en restant conviviales. A table, chacun sa place. Telle personnalité se trouve décalée, telle autre monte dans le placement... Chaque participant sera reconnaissant envers son hôte de lui rendre hommage à travers ces non-dits à l'importance capitale pour les initiés. Toutefois, mieux vaut privilégier l'harmonie d'un repas et ménager les susceptibilités, plutôt que d'imposer les règles à tout prix. La connaissance de son environnement permettra d'éviter les impairs. Enfin attention : protocole et savoir-vivre ne sont pas synonymes !

La semaine prochaine : Médailles et revers